

6. Cahier des Charges des Grands Prix Paragolf

Ce règlement spécifique complète ou modifie le règlement général des épreuves en simple.

LIGUE

La compétition est organisée par les clubs, après validation des dates par la commission fédérale paragolf et la ligue. Le règlement particulier de l'épreuve est validé par la commission fédérale paragolf.

La Ligue doit obligatoirement mettre au minimum un arbitre de Ligue à disposition du Comité de l'épreuve.

CLUB

Sponsors et partenaires : Le club a toute latitude pour chercher des partenaires qui pourront l'aider au montage financier d'un Grand Prix Paragolf.

Promotion :

Il serait souhaitable que le club mette en place une campagne de promotion et communication auprès d'un public susceptible d'être intéressé par le Paragolf (associations, clubs sportifs, écoles, DRAJES, centres spécialisés, etc.).

Le golf organisateur, en relation avec la Ligue, devrait mettre en place une opération de découverte de l'activité en direction de ce même public.

Le club peut consulter le chapitre 9, annexe D du document "**Recommandations et Conseils pour la Gestion d'une Compétition**", disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Voitures : Le club doit disposer d'une **flotte de voitures suffisante (nombre supérieur ou égal à 40% du champ total)** afin de répondre aux besoins des joueurs et assurer dans de bonnes conditions l'organisation de ce type d'épreuve.

Le club doit également prévoir un emplacement pour la recharge des moyens de déplacements personnels (golf scooter, Paragolfeur et chariots électriques).

Cadets : Pour faciliter le jeu, le club devrait prévoir de mettre des cadets à disposition des joueurs qui en feraient la demande lors de l'inscription. Il n'y a pas de restriction sur les personnes qui peuvent être cadet. La portée des actions du cadet et de l'accompagnant sont définies dans la Règle 25.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du club organisateur ;
- 1 représentant du corps arbitral ;
- 1 représentant de la Commission Paragolf fédérale (ou de la ligue si absence du représentant fédéral).

INSCRIPTIONS

Le montant des frais d'inscription pour chaque joueur est établi par l'organisateur du tournoi.

L'inscription se fait directement auprès du golf organisateur. Toutes les informations utiles seront relayées sur les sites web de la ffgolf et de l'EDGA.

En fonction du nombre de voitures disponibles, le comité de l'épreuve pourra clôturer les inscriptions et mettre en place une liste d'attente pour les joueurs nécessitant l'usage d'une voiturette.

JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Être licencié de la Fédération Française de Golf ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue ;
- Remplir tous les critères sportifs d'inscription (ex : certificat médical ou QS à jour) ;
- Certificat d'éligibilité : EDGA WR4GD Pass ou EDGA ACCESS Pass.

Il n'y a pas de nécessité d'être titulaire du Droit de Jeu Fédéral pour l'année en cours.

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

FORME DE JEU

L'index pris en compte est celui **à la veille du premier tour.**

Les scores des joueurs ne pouvant pas jouer 36 trous ne seront pas comptabilisés pour le WR4GD.

Les joueurs et joueuses sont répartis en trois séries mixtes fondées sur l'index golfique :

- 1ère série en **Stroke play brut et net** : 18,4 et moins ;
- 2e série en **en formule de jeu score maximum par + 4** : de 18,5 à 35.9 ;
- 3e série en **Stableford net** : de 36 à 54.

Au cas où une série comporterait moins de 5 inscrits, le Comité de l'épreuve pourra regrouper cette série avec une autre. Ces séries peuvent être modifiées par le règlement particulier de l'épreuve.

MARQUES DE DEPART

Les distances de parcours à respecter sont de **5 200 m minimum pour les messieurs et 4 500 m pour les dames.** Le comité de l'épreuve doit adapter la position des marques de départs en prenant en compte les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu (météo, roue, position des drapeaux, etc.).

Afin de tenir compte des distances de mise en jeu, le fairway devra se trouver à moins de 100 m des départs quel que soit la série.

Tous les joueurs d'une même série et d'un même sexe devront partir des mêmes marques de départ

Pour les séries 2 et 3, il est possible de faire partir les hommes paragolfers des repères 5 (4800-4900m environs) sous réserve d'un ajustement des coups rendus. Toute dérogation entraîne une exclusion des classements ffgolf et EDGA.

ORGANISATION SPORTIVE

Voitures : L'usage des voitures est strictement réservé aux membres du comité de l'épreuve ainsi qu'aux joueurs en situation de handicap titulaires des « Medical Pass » (WR4GD Pass et EDGA Pass) délivrés par l'EDGA avec la mention « buggy : yes ».

Ces joueurs doivent partager leur voiture avec un autre joueur. Les caddies, les aides ou toute autre personne ne sont pas autorisés **à y déposer du matériel, ni à monter à bord.**

L'obligation de partage ne s'applique pas strictement aux joueurs malvoyants ou atteints de troubles neurologiques : ils peuvent partager leur voiture avec leur aide ou leur cadet.

Champ de joueurs :

Le nombre de joueurs est limité à 80 joueurs, hommes, femmes et wild card confondus (6 maximum).

Le club organisateur pourra autoriser la compétition aux joueurs professionnels. Le nombre de joueurs professionnels est limitée à 10 % maximum du champ maximal de joueurs.

Dans la limite du champ maximal, des joueurs pourront se voir attribuer une wild card, leur attribution est du ressort de la Ligue, celle-ci pourra en affecter une partie au club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'utiliser directement 3 wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

La liste des wild cards doit être communiquée à la Commission Paragolf.

Nota : le choix des wild cards devra prendre en compte le nombre de voitures disponibles pour l'épreuve (cas des joueurs BUGGY YES).

Tirage des départs :

Lors du 1er tour, le tirage devra se faire par série, et en respectant l'ordre croissant des index.

Lors du 2e tour, le tirage devrait se faire en respectant l'ordre décroissant des résultats et en respectant les séries.

En cas de circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve dispose de toute latitude pour adapter l'organisation des départs afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve.

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Compétitions dites « handi/valides » :

Afin de promouvoir le paragolf, il est possible d'organiser, en même temps, deux compétitions, qui mélangent les joueurs valides et les paragolfers. Il y aura deux classements, l'un pour les joueurs valides, l'autre pour les paragolfers.

Lors de ces compétitions, les joueurs paragolfers et valides peuvent partager des parties, sous réserve de respecter les critères d'index, de série, et de répartition des voiturettes.

Pour ces compétitions, le tirage des départs s'effectue en tenant compte des séries et de l'ordre des index.

Les règles relatives aux voiturettes s'appliquent à ces épreuves également.

JEU LENT

Les dispositions relatives au jeu lent s'appliquent. Cependant, du fait caractère de ces compétitions, des différences de mobilités et des capacités des joueurs, le comité d'épreuve et l'équipe d'arbitrage est appelé à faire preuve de discernement quant à l'application desdites dispositions.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Le club ne doit pas accorder de tarifs préférentiels liés à la compétition pour les joueurs amateurs (droit d'inscription, hôtel, transport, repas ou autres avantages), en fonction de critères sportifs (ex : licence or, index, etc.).

Le comité de l'épreuve devrait faire des propositions d'hébergement qui seront transmises aux joueurs.

RESULTATS

Résultats Français : Un prix sera remis au vainqueur de chaque classement.

Pour le classement brut de la 1ère série, en cas d'égalité pour la première place à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

World Ranking for Golfers with Disability (WR4GD):

Pour permettre l'actualisation du Ranking Mondial Paragolf, il est impératif de retourner dans le même délai, le fichier Excel dûment complété. Il s'agit du document transmis par la fédération quelques jours avant l'épreuve.

Les résultats doivent être saisis exclusivement dans le fichier Excel fourni par la ffgolf, intitulé : EDGA Event Results (completed by event organiser).xls

Ce fichier doit ensuite être envoyé dans les 48 heures suivant la clôture du Grand Prix Paragolf à la commission paragolf (aurelien.lacour@ffgolf.org) pour transmission au **World Ranking for Golfers with Disability**, afin de procéder à la mise à jour du classement mondial des joueurs ayant participé au Grand Prix.